



Personnels Administratif-ive-s

Spécial Élections professionnelles 2014

Pour la première fois, les élections professionnelles qui se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre 2014, concernent les trois versants de la Fonction publique, soit près de 5 millions d'électeurs.

Nous allons à la fois voter pour des Commissions Administratives Paritaires (CAP), chargées d'assurer la transparence de la gestion de nos carrières et des Comités Techniques (CT), dont le rôle est d'émettre un avis sur l'utilisation des moyens et sur toute modification statutaire concernant les personnels.



Dans la Fonction publique de l'État, 2,2 millions d'agent-e-s seront amené-e-s à exprimer leur vote.

Dans cet ensemble, les personnels du ministère de l'Éducation nationale représentent à eux seuls, plus d'un million de votant-e-s.

Pour l'Éducation nationale, il y aura plus de 900 scrutins locaux et nationaux différents. Le vote électronique a

été reconduit contre notre avis et ce malgré le fiasco démocratique qu'il a généré lors des élections de 2011.

Il faut rappeler que cette procédure de vote avait provoqué une baisse moyenne du taux de participation de 20 % dans la plupart des corps en 2011 par rapport aux élections de 2008.

Lors du scrutin de 2008, le taux de participation était de 65 %. Il est tombé à 44 % lors des élections de 2011, alors que le taux de participation dans la Fonction publique de l'État s'élevait à 59 %.

Le ministère de l'Éducation nationale est quasiment le seul à mettre en œuvre le vote électronique, beaucoup d'indices montrent déjà que l'administration aura du mal à améliorer le déroulement du scrutin 2014.

En refusant avec désinvolture de tenir compte du bilan du vote de 2011, le gouvernement prend le risque d'un affaiblissement de la légitimité de la représentation des personnels.

Dans un contexte social et politique difficile, la CGT Éduc'action a pris ses responsabilités en appelant les personnels à la grève le 16 octobre. L'engagement syndical est indispensable pour s'opposer aux politiques d'austérité menées par le gouvernement Valls et pour revendiquer des améliorations de nos conditions de travail et de nos salaires notamment.

La CGT Éduc'action fait partie des six organisations représentatives du ministère de l'Éducation nationale, elle doit le rester pour continuer à porter les revendications des personnels.

*Magali Giorgetti
Responsable nationale des Personnels ATSS*

Les effets de la RGPP et de la MAP...

→ Pour la justice dans l'avancement

Les grades ont été créés avec comme seul objectif de limiter le nombre des fonctionnaires d'un corps pouvant accéder à l'indice terminal du grade le plus élevé. Les conséquences de ces choix sont non seulement une perte de pouvoir d'achat pour l'immense majorité mais aussi une concurrence malsaine qui dégrade les conditions de travail. De plus, l'opacité administrative qui prévaut dans les choix des lauréats et des affectations est souvent le fait du prince.

La CGT Educ'action revendique :

- des corps à un seul grade permettant à chacun-e de progresser jusqu'à l'indice terminal du corps en fin de carrière
- La révision de la durée de la carrière dans chaque corps pour que soit prise en compte la qualification acquise par l'accomplissement des fonctions, l'expérience, la formation continue
- L'amélioration de la grille indiciaire avec pour chaque corps, un doublement du traitement brut entre le premier échelon et l'échelon terminal.

CONTRE L'AUSTÉRITÉ,
DES RÉPONSES...



Elections professionnelles 2014
du 27 novembre au 04 décembre

→ Regroupement des Agences Comptables

Depuis 2007, les académies procèdent au regroupement des Agences comptables.

Selon les académies, de 5 à 10 collèges ou LP sont rattachés aux lycées agences comptables. Les projets seraient d'augmenter encore le nombre d'établissements rattachés !

La CGT condamne cette position, qui a eu pour conséquence de supprimer des postes de catégories C et B dans les établissements rattachés et éloigne de plus en plus les établissements entre eux.

Pendant ce temps, toujours plus d'établissements et de personnels sont en difficulté !

→ Catégorie C

La réforme des catégories C ressemblait plus à un "Slogan 2013 : année des catégories C" ! Il n'y a eu aucune adéquation entre les paroles et les actes.

La revalorisation de la grille indiciaire de la Catégorie C qui est intervenue au 1^{er} février 2014 nous laisse sans voix car elle est loin d'apporter les réponses nécessaires aux difficultés de cette catégorie de personnels.

Pour beaucoup d'agent-e-s concerné-e-s, cette revalorisation s'est soldée par un gain d'un point d'indice seulement c'est-à-dire 4,63 € bruts mensuel.

Les personnels de cette catégorie souffrent d'une non reconnaissance par des salaires indécents et par des avancements au compte goutte qui ne leur permettent pas de progresser dans leur carrière alors que les fonctions évoluent à grands pas.

Un certain nombre de postes de catégorie C devrait être revalorisé en catégorie B par rapport aux fonctions. Le taux de promu-e-s/promouvables est, aujourd'hui, d'environ 10 % pour l'avancement de grade en C et d'environ 1 % pour accéder par liste d'aptitude en B.

→ Mutualisation

Les suppressions de postes de personnels administratifs depuis 2004 ont touché particulièrement les services académiques.

Des recteurs/rectrices ont fait le choix de mutualiser des services entiers comme, par exemple, celui de la gestion des bourses nationales. Jusqu'alors présent dans chaque département, il est aujourd'hui regroupé

dans un seul département de l'académie et avec moins de personnels, bien entendu !..

Là encore, les missions transférées ont éloigné le service de l'usager et ont aggravé les conditions de travail des personnels.

La CGT a toujours dénoncé ces suppressions de postes et continuera à défendre un service public de l'Éducation nationale de qualité.

...ONT été dévastateurs

→ Catégorie B

Cette catégorie, comme les autres, est mal lotie. Tout d'abord, des salaires en berne : le tassement des grilles du à l'augmentation, certes minime, des plus petits indices des C au gré de l'augmentation du SMIC ou aux dernières mesures, font que des catégories B se retrouvent aux mêmes indices que des catégories C. Cherchez l'erreur !

Des personnels de catégorie B assurent également des fonctions de catégorie A telles qu'en Agences comptables, la comptabilité d'établissements rattachés ; ils assument aussi les fonctions d'adjoint-e-gestionnaire de collègues avec les responsabilités d'encadrement d'agent-e-s, de sécurité, de passation de marchés, d'établissement de budget, de rapports sur le budget et sur le compte financier..., tout cela avec leur traitement de catégorie B !

La CGT revendique que ces postes soient transformés en A.

Comme les autres, ils vivent des taux de promotion minables.

En attendant des corps à grade unique, la CGT revendique une véritable augmentation du taux de promotion pour toutes les catégories et une augmentation des traitements (voir ci-dessous "Salaires").

→ Salaires

Perte du pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis le 1^{er} juillet 2000

(Différence entre le salaire brut en juillet 2014 et le salaire brut s'il avait suivi l'inflation) :

- Fin de carrière en Catégorie C :

2^{ème} classe : - 230 € ; 1^{ère} classe : - 239 € ; Principal 2^{ème} classe : - 254 € ; Principal 1^{ère} classe : - 279 €.

- Fin de carrière en Catégorie B

Classe normale : - 315 € ; Classe Supérieure : - 334 € ; Classe exceptionnelle : - 364 €.

- Fin de carrière en Catégorie A

Attaché : - 427 € ; Attaché Principal : - 508 € ; Attaché Hors classe : - 624 €.

→ CIO et IEN

Un certain nombre de CIO et de Centres Médico-Scolaires (CMS) ont été fermés.

Cela a eu pour conséquence l'éloignement des usagers (élèves, familles, enseignant-e-s).

Autre conséquence : le travail administratif a été réparti sur les autres CIO ou CMS sans personnel en plus.



→ Pour de bonnes conditions de travail

Qu'importe les épreuves subies (due à une pression hiérarchique, à une surcharge de travail, à un-e supérieur-e tyrannique...), elles ne doivent pas être tolérées et banalisées !

Il faut mettre en place un suivi médical annuel afin que ces symptômes soient reconnus.

La souffrance au travail ne doit pas être une fatalité.

Nombre de collègues souffrent en silence sur leur lieu de travail, soumis à des exigences et contraintes de plus en plus fortes en raison des baisses d'effectifs ou réorganisations répétitives induites par la RGPP et la MAP. Souvent culpabilisé-e-s lorsqu'ils/elles évoquent des "problèmes" au bureau, leur mal-être n'est souvent pas entendu et fréquemment minimisé. La seule solution est souvent l'arrêt de travail pour "stress" ou la mutation.

Les personnels sont malades du travail !

L'approche de **la CGT Éducation** est tout autre : c'est le travail qui est malade et l'organisation ou les conditions de travail qu'il faut changer ! C'est la raison pour laquelle nous préférons parler des risques socio-organisationnels plutôt que de risques psychosociaux.

Si cette violence au travail trouve pour beaucoup son origine dans les politiques d'austérité que nous dénonçons, **la CGT** la combat sur le terrain et dans les instances des CHS-CT où elle est représentée.

À cet égard, **les élu-e-s CGT** représente une véritable garantie :

- contre l'individualisation des risques et pour une remise en cause des organisations pathogènes,
- pour la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques qui associe réellement le personnel,
- pour la reconnaissance des impacts par la médecine de prévention.

Nous n'allons pas au travail pour souffrir !

La CGT condamne le gel des salaires. Elle revendique :

- la revalorisation immédiate du point d'indice,
- le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat,
- un minimum Fonction publique à 1700 € nets et une refonte de l'ensemble des grilles indiciaires.

Les candidat-e-s **CGT** défendent l'ensemble de ces revendications pour le respect de notre profession et des usagers de l'Éducation nationale.

Des élu-e-s à votre écoute...

Si **la CGT** est la première organisation syndicale dans le privé et le public, c'est que chacun connaît notre engagement, notre détermination et notre refus de toute compromission ou marchandage...

Se doter d'élu-e-s **CGT**, c'est tourner le dos au corporatisme et à une cogestion néfaste pour les personnels. Nos élu-e-s **CGT** sont avant tout des personnels qui partagent avec les collègues les mêmes difficultés et préoccupations, soucieux d'élaborer avec les agent-e-s les revendications et de les faire avancer par l'action et dans l'unité.

Face à l'arbitraire dans les CAPA, comme devant la hiérarchie, le 4 décembre, donnez du poids à vos droits avec des élu-e-s connu-e-s pour leur détermination, leur intégrité et leur efficacité !

Pour un service public de qualité, non à l'austérité !

La CGT dénonce la détérioration des conditions de travail, plus de stress, l'abandon de missions, la polyvalence à outrance, le démantèlement des services centraux, académiques et départementaux de même que dans l'enseignement supérieur (Universités, CROUS, ESPE).

Au final, ce sont les personnels mais aussi les usagers qui en souffrent.

Les politiques d'austérité et de modération salariale menées depuis 30 ans, voulues par le patronat, les gouvernements successifs et l'Union européenne pour améliorer la compétitivité sont un échec. Le chômage et la précarité ont explosé, le pouvoir d'achat a baissé, seule la rentabilité financière des entreprises est en hausse.

Aujourd'hui, la part des salaires dans les richesses créées est plus faible qu'à la sortie de la guerre alors que la part des dividendes dans la valeur ajoutée est passée en 30 ans de 5 à 25 % !

Les fonctionnaires comme le reste des salarié-e-s n'ont pas à faire les frais de ces politiques.

La CGT demande :

- l'arrêt de toutes suppressions de postes,
- les créations nécessaires au bon fonctionnement des EPLE, Universités et services,
- l'ouverture de postes aux concours en nombre suffisant,
- la titularisation des non titulaires sans condition de concours ni de nationalité.



4 p. Personnels Administratif-ive-s
oct. 2014

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ☐ prendre contact ☐ me syndiquer

(Mme / M.) Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél. Mél

Grade ou corps Discipline

Lieu d'exercice

Code postal Commune

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris - Case 549 - 93515 Montreuil cedex - Métro : Porte de Montreuil -
Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : <http://www.unsen.cgt.fr>

